

Recommandations opérationnelles pour les partenaires de la DG ECHO en République Démocratique du Congo (RDC)

(annexe au "Humanitarian Implementation Plan" – HIP RDC 2013)

Version 29/10/2012

A. Introduction

Afin d'améliorer l'impact et la cohérence de son soutien en RDC, la **Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection civile (DG ECHO)**, en se basant sur sa compréhension et son expertise des différents contextes, a identifié un ensemble de questions opérationnelles pour les principaux secteurs d'intervention: protection, sécurité alimentaire, nutrition, santé, eau et assainissement, biens non alimentaires et abris. **Ces recommandations opérationnelles ont pour objet de faciliter les discussions avec les partenaires recherchant un soutien financier de la DG ECHO en RDC.** Il doit être considéré comme un complément à la stratégie annuelle qui fournit le cadre général pour les engagements de la DG en RDC pour l'année 2013. Ce document a été construit avec l'appui technique des experts ECHO sur la base de l'expérience des projets mis en œuvre ces dernières années en RDC. **Il est révisé annuellement et/ou de manière simultanée avec la stratégie pays. Les partenaires sont invités à partager leurs commentaires et leurs expériences de manière régulière avec la DG ECHO.**

La lecture de ce guide complète mais ne remplace pas celle des politiques sectorielles établies par la DG ECHO sur:

- l'assistance alimentaire: http://ec.europa.eu/echo/policies/food_assistance_fr.htm
- le cash and voucher: http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/cash_fr.htm
- la protection: http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/protection_fr.htm
- les enfants dans les situations d'urgence et de crise:
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/children_fr.htm
- l'assistance médicale d'urgence:
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/health_fr.htm
- la coordination civil-militaire:
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/civil_military_fr.htm
- les lignes directrices sur les projets liés à l'eau et l'assainissement:¹
http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/watsan_fr.htm.

¹ Ce document ne revêt pas un caractère obligatoire pour les partenaires

Ces recommandations opérationnelles et les politiques sectorielles s'appliquent dans le respect des règles du Contrat Cadre Partenariat (CCP) et des lignes directrices (*factsheet, guidelines et toolkit visibilité*)

http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm

Pour toutes questions concernant le Contrat Cadre de Partenariat (CCP), ou si vous souhaitez suivre une formation, n'hésitez pas à consulter le Helpdesk des partenaires à l'adresse suivante: <http://www.dgecho-partners-helpdesk.eu>

B. Principes et bonnes pratiques communes à tous les secteurs

❖ Principes généraux

- La stricte adhérence aux **principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance** est essentielle pour l'assistance européenne, au regard du Consensus européen sur l'aide humanitaire² et des règles du CCP et du FAFA.
- La DG ECHO se concentre sur les activités **visant à sauver et/ou protéger des vies**, et permettant de construire des capacités de résilience et de relèvement des populations vulnérables affectées directement par des chocs exogènes ou un conflit.
- Les **interventions** doivent être élaborées autour du principe "ne pas nuire" (do no harm) et tendre à ne pas créer de nuisances supplémentaires aux personnes déjà affectées.

❖ Évaluation des besoins

- **L'analyse des besoins doit être suffisamment développée et inclure une analyse des vulnérabilités** pour s'assurer que les actions soient appropriées et ciblent les populations vulnérables.
- **La stratégie d'intervention** prendra en compte les besoins et les contraintes de la communauté et de leur environnement. **Une évaluation des risques** pour les bénéficiaires devra être réalisée notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à la protection ou aux désastres naturels potentiels dans les zones d'intervention. Cette évaluation des risques comprendra des informations quant à leur prévalence, leurs possibles conséquences et la capacité de la communauté à répondre, prévenir, et réduire leurs conséquences. Lorsque cela est pertinent, la DG ECHO encourage le partenaire à inclure dans la réponse une composante pour réduire l'impact de tels incidents sur la population locale.

❖ Sélection des bénéficiaires

- La **sélection des bénéficiaires sera basée sur la vulnérabilité et non sur le statut**. Les critères socio-économiques et les menaces de protection devront servir de base dans la sélection.
- Toute distinction faite entre les personnes déplacées, les retournés et la communauté locale/hôte devra être justifiée par les objectifs du projet (par exemple une intervention immédiate à un déplacement). Les risques d'inclusion, d'exclusion et d'erreurs dans le travail de sélection des bénéficiaires devront être pris en considération. Signalons que toutefois, à des fins de suivi, le formulaire unique, utilisé par la DG ECHO, requiert de faire la distinction entre les bénéficiaires.

² http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm

❖ Modalités de transfert

- Les propositions intégreront **une analyse comparative de la réponse la plus adaptée et la meilleure modalité de transfert**. Elles répondront aux questions posées dans l'arbre décisionnel et la liste de contrôle (checklist) fournis dans les "*DG ECHO Funding Guidelines of the use of Cash and Voucher in Humanitarian Crises*"³ et incluront ses réponses en annexe du formulaire unique.
- La DG ECHO encourage **les approches basées sur les études de marché et sur l'utilisation du transfert monétaire** (cash, coupons, foires, etc.). Ces approches devront être favorisées lorsque : (i) la situation sécuritaire le permet ; (ii) les biens sont disponibles localement ; (iii) les vendeurs sont capables et prêts à fournir les quantités nécessaires et (iv) un niveau acceptable de contrôle de la qualité peut être assuré.

❖ Distinction selon les types de transfert:

- Les **distributions directes** devront assurer des biens appropriés, de qualité, en bonne quantité et distribués dans un temps opportun. L'analyse prendra en compte les possibles obstacles rencontrés par les bénéficiaires sur le trajet d'aller et retour aux points de distribution, en particulier dans les zones de conflit ainsi que les coûts logistiques (transport, stockage, gardiennage, etc.).
- La valeur **monétaire** à transférer devra être en relation directe avec l'analyse des besoins et des résultats attendus. Une justification du montant prévu est attendue dans la proposition de projet.
- **Les activités "argent contre travail"** devront établir clairement si l'objectif est celui de contribuer à l'économie des ménages, ou s'il s'agit d'un *moyen* par lequel un autre objectif comme par exemple l'amélioration d'une infrastructure essentielle pourra être atteint. Dans le cadre de ces activités, les **niveaux de rémunération** seront déterminés après une enquête du marché du travail ou liés aux objectifs du projet. Il conviendra de s'assurer que les opportunités et les conditions de travail seront appropriées pour les hommes et les femmes. De la même manière, l'organisation devra assurer toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des travailleurs (y compris en termes d'équipements, de matériaux et d'appuis techniques) et des communautés environnantes (un plan de contingence devrait être prévu en cas d'accident)

❖ Thèmes transversaux

- Une analyse sur les aspects liés au genre est primordiale dans tous les secteurs d'intervention dans le contexte complexe de la RDC afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes. **Une approche basée sur le genre devra être démontrée tout au long du projet et du formulaire unique** (évaluation des besoins, exposé du problème, cadre logique, indicateurs, sélection des bénéficiaires, monitoring,

³ http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/cash_fr.htm

collection et utilisation de données désagrégées par sexe et par âge; objectifs et indicateurs sensibles au genre etc.) et être résumée au point 5.3. du formulaire unique. La DG ECHO encourage l'utilisation du guide IASC sur l'égalité des sexes dans la programmation de l'aide humanitaire⁴ ainsi que les engagements pris par les différents clusters en la matière.

Capacité de préparation et de réponse aux urgences : Considérant la fréquence des urgences et la prévalence des risques associés à travers le pays, la DG ECHO attend de ses partenaires qu'ils contribuent activement au soutien de capacités effectives de préparation et de réponse aux urgences dans la zone d'opération, y compris leur participation aux systèmes de coordination à différents niveaux. Un soutien actif à la capacité de préparation, d'atténuation et de réponse aux urgences peut être formulé en tant qu'objectif spécifique ou résultat dans les propositions de projet.

L'intégration (*mainstreaming*) des principes de base de la protection dans les stratégies d'intervention des programmes d'aide est essentielle pour la DG ECHO. Cette approche est étroitement liée au principe de "ne pas nuire" mais ajoute l'engagement à assurer la sécurité et l'égalité d'accès à l'aide ainsi que le besoin de mesures spéciales pour en assurer l'accès aux groupes particulièrement vulnérables. Les propositions, tous secteurs confondus, doivent intégrer ces principes, non seulement dans la partie 5.3, mais également dans le cadre logique et la description des activités.

❖ Coordination avec des acteurs de gestion de crise

Les partenaires devront faire tout leur possible pour échanger leurs points de vue sur les questions d'intérêt commun avec les acteurs présents sur le terrain (par exemple, missions de l'UE, ONU, Union Africaine, etc.).

Dans certaines circonstances, la coordination et la "*déconfliction*"⁵ avec les acteurs militaires pourront être nécessaires. Ceci devrait être fait de manière à ne pas compromettre les acteurs humanitaires ou l'espace humanitaire, et sans préjudice du mandat et des responsabilités de l'acteur concerné. Ceci est particulièrement important dans le cas de missions ayant notamment pour mandat la protection des civils ou la facilitation de l'assistance humanitaire, grâce à la fourniture de sécurité.

Par conséquent, des contacts réguliers avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les missions européennes EUPOL et EUSEC peuvent se révéler importants.

En cas de désastres naturels, accidents ou épidémies déclarées, les partenaires humanitaires se coordonneront avec les services d'urgences et de protection civile, locaux, nationaux et internationaux.

⁴ <http://www.humanitarianreform.org/Default.aspx?tabid=661>

⁵ "Terme indiquant le dialogue opérationnel nécessaire entre les humanitaires et les militaires : par exemple : notifications de mouvements pour assurer la sécurité du personnel humanitaire".

❖ Approche humanitaire et transition vers le développement

- Les projets doivent dans la mesure du possible établir un **lien avec le développement** et le rétablissement des structures locales pour envisager une sortie de l'aide d'urgence dès que possible ("exit strategy").
- Les actions doivent avoir un **point d'entrée et de sortie précis** avec une stratégie de sortie définie. Dans ce but, la DG ECHO encourage ses partenaires à travailler avec les organisations locales afin de renforcer leurs capacités.

Sur base de ces éléments -même si la durée initiale maximum d'un financement est limitée à 12 mois – et dans les contextes de crises qui se prolongent, la DG ECHO recommande à ses partenaires de placer leurs actions dans une réflexion stratégique **à long terme**. Cette stratégie devra se baser sur une analyse de la **capacité de résilience et d'autosuffisance**. Il est donc important de travailler en étroite coordination avec les acteurs de développement (lorsque ces derniers sont présents) et en particulier, mais pas seulement, avec la Délégation de l'Union européenne afin de réduire au maximum les risques d'interruption lors de la transition entre les phases d'urgence et de développement.

- La DG ECHO encourage les approches qui favorisent le développement d'actions parallèles (approche dite *contiguum*). Le schéma chronologique décrit dans l'acronyme LRRD⁶ (ou dans l'expression *continuum*) ne correspond pas souvent à la réalité du terrain. L'évolution de la situation humanitaire en RDC requiert une réponse flexible car des zones dites stabilisées peuvent vite retomber dans l'urgence.

❖ Qualité – Planification et monitoring

La DG ECHO participe à l'élaboration de standards communs pour la délivrance de l'aide au sein de la communauté humanitaire. Par conséquent, elle encourage fermement ses partenaires à utiliser les **principes et standards Sphère** comme outil de référence.

- Les cadres logiques doivent contenir des **indicateurs de résultat SMART**⁷. Les indicateurs de qualité sont les bienvenus mais leur évaluation doit être quantifiée dans le formulaire unique. Un niveau ou un point de référence ("baseline") devrait être identifié à partir duquel l'impact des résultats sera mesuré en fin de projet. A défaut, ce niveau de référence doit être établi dans les premiers mois du projet.
- Chaque proposition de projet doit contenir un plan effectif permettant le **suivi des indicateurs** choisis et la collecte des informations nécessaires.
- Les effets non intentionnels des projets sur les différentes dynamiques sociales telles que l'égalité des sexes, la protection des enfants, les relations de pouvoir ainsi que les relations inter-communautaires doivent régulièrement être évaluées.

⁶ Linking between Relief, Rehabilitation and Development

⁷ SMART = Specific, Measurable, Achievable, Realistic and Timebound

En cas de constat d'effet négatif sur un groupe particulier ou sur une dynamique sociale, des mesures correctives doivent être introduites.

- L'évaluation de la performance et des mécanismes de redevabilité ("*accountability*") seront prévus afin de garantir que le projet réponde aux besoins des bénéficiaires ciblés au niveau de la proposition et de sa mise en œuvre.

C. Approches Sectorielles

Cet exercice d'orientation des partenaires a été réalisé sur la base des expertises techniques disponibles pour les secteurs principaux des interventions en RDC. Tous les secteurs ne sont donc pas couverts. Le document a été divisé par secteur mais les approches d'intervention multisectorielles sont vivement encouragées.

Coordination

Sont compris dans la coordination, les clusters, groupes techniques (task forces) dans le domaine d'expertise du partenaire et tout autre mécanisme qui pourrait avoir été activé pour répondre à une crise humanitaire, une pandémie, un désastre naturel ou accident.

La DG ECHO soutient l'application de la réforme humanitaire en RDC. De ce fait, la DG ECHO attend de ses partenaires qu': (i) ils prennent part aux mécanismes de **coordination sectorielle aux différents niveaux (local, provincial, régional et national)** ; (ii) ils partagent l'information⁸ et (iii) ils travaillent ensemble pour établir les priorités et stratégies d'intervention cohérentes avec leur environnement respectif.

La DG ECHO s'attend à ce que ses partenaires communiquent d'une manière systématique leurs résultats auprès du **système de rapport du Plan d'Action Humanitaire (HAP)**.

⁸ Y compris sur les aspects opérationnels et techniques des interventions proposées

Protection

En 2010, la DG ECHO a financé une évaluation externe sur le thème de la protection en RDC. Celle-ci est disponible sur le site Internet de la DG ECHO⁹.

Cette évaluation indépendante recommandait à la DG ECHO de développer et de rationaliser davantage une stratégie cohérente en matière de protection en RDC. Les lignes directrices de la DG ECHO en matière de financement des projets de protection humanitaire sont considérées comme une base solide pour engager des actions dans ce domaine¹⁰.

La même évaluation encourage la DG ECHO à **diversifier les projets financés** dans ce secteur (pour aller au-delà de l'appui aux victimes des violences sexuelles) et **en accroître leur nombre**. Ceci a déjà été le cas en 2011 et 2012. Dans la mesure possible, et dans le cadre de son budget annuel ainsi que dans les limites posées par la capacité de ses partenaires opérationnels, la DG ECHO continuera à faire des efforts dans cette direction tout en cherchant à améliorer la mesure de l'impact de telles actions et de leur financement.

❖ Généralités

- Les activités de protection pouvant être soutenues par la DG ECHO sont entendues comme des activités « **non-structurelles**¹¹ **visant à réduire les risques de violences humaines, de coercition, de privations et d'abus à l'égard d'individus ou de groupes d'individus, et d'en minimiser les impacts.** »
- La population cible en RDC pour ces activités inclut principalement les personnes vulnérables parmi celles touchées par les conflits et les mouvements de population: 2,2 millions de personnes déplacées, 514.000 réfugiés dans le pays et 426.809 réfugiés dans les pays voisins, mais aussi les populations hôtes ou celles qui n'ont pas pu se déplacer. Elle inclut les femmes, les hommes, les enfants victimes de violences, notamment sexuelles mais aussi des victimes de travaux forcés, enlèvements, et autres exactions.
- La DG ECHO financera aussi bien des projets ayant la protection comme objectif principal que des projets utilisant d'autres secteurs comme 'point d'entrée' pour aborder les problématiques de protection. Dans les deux cas une **bonne analyse du contexte par le biais du paradigme «protection» (protection lenses) est absolument essentielle**. L'analyse doit démontrer une connaissance et une compréhension de la situation et des problématiques de protection sur la zone ciblée. L'analyse doit pouvoir distinguer clairement les problématiques de protection à caractère conjoncturel de celles revêtant un caractère structurel mais elle devra aussi démontrer les interactions ou exacerbations de ces dernières par le conflit. Les

⁹ http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

¹⁰ Les recommandations en matière de protection sont disponibles dans les lignes directrices: http://ec.europa.eu/echo/policies/sectoral/protection_fr.htm

¹¹ Le terme "structurel" se réfère ici à un processus de long terme d'édification et de renforcement des institutions.

financements ECHO porteront exclusivement sur les « situations conjoncturelles » mais il reste nécessaire d'affiner l'analyse des conséquences des conflits sur les situations structurelles afin d'apporter la réponse la plus adéquate possible.

L'analyse du contexte devra également :

- Présenter les activités mises en œuvre par d'autres acteurs travaillant sur la même zone, qu'il s'agisse d'aide humanitaire ou de développement. La présence d'actions sur la bonne gouvernance ou l'état de droit, en complémentarité avec les actions humanitaires de protection, peut apporter une dimension supplémentaire. *Par exemple. l'assistance juridique aux victimes des viols n'est pas toujours pertinente si le système judiciaire n'est pas en mesure de fournir une réponse adaptée.*
 - Distinguer l'analyse globale au niveau de la province de l'analyse au niveau communautaire. La sélection de la zone ou des communautés spécifiques d'intervention doit clairement mentionner les critères de protection utilisés.
 - Présenter et distinguer clairement les problématiques de protection devant être traitées par des actions de terrain de celles faisant l'objet d'actions de plaidoyer.
- Le soutien et le renforcement des **communautés menacées** et la **recherche de stratégies** qui leur sont propres en vue de prévenir et réduire leur exposition aux risques, d'y répondre et d'en atténuer les conséquences doivent être considérés en priorité.
 - Le travail de protection doit être mené de façon à éviter de porter atteinte à la capacité des autorités responsables en première instance, et/ou à leur volonté de remplir pleinement leur fonction. Toute opportunité d'établir un dialogue **plus efficace avec les autorités** et autres garants des droits doit être développée de manière constructive.
 - Pour cela, la **stratégie de sortie** des programmes de protection doit être pensée dès la phase d'élaboration du projet. Dans ce cadre, la DG ECHO encourage l'établissement de liens avec d'autres sources de financement notamment mais pas seulement ceux de la Commission européenne comme par exemple l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) ou l'instrument pour les acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE / AL)
 - La DG ECHO est consciente du fait que les **ressources humaines** des programmes de protection peuvent être conséquentes puisque : (i) la mise en place de ces programmes implique souvent la mise à disposition de personnel plutôt que d'équipement et (ii) ce personnel doit être hautement spécialisé
 - La DG ECHO accepte que, pour certains types d'activités dans le domaine de la protection, l'emploi des indicateurs de performance SMART ne soit pas toujours opportun. Dans ces cas, des indicateurs de processus ou de qualité peuvent être acceptés.
 - La DG ECHO encourage l'intégration des principes de protection Sphère – Eviter d'exposer à d'autres préjudices; Garantir l'accès; Protéger; et Aider – dans tous

projets, qu'ils soient des projets verticaux ou des projets d'assistance traitant la protection de manière transversale

❖ Les projets ayant la protection comme objectif principal

- Un tel projet aura pour objectif spécifique de réduire les souffrances, les menaces et/ou la vulnérabilité des personnes ciblées. Chaque proposition devra montrer la capacité du partenaire à identifier les risques les plus fréquents et menaçant le plus grand nombre de personnes afin d'assurer que les moyens financiers soient utilisés de la manière la plus efficace possible (et ce malgré un cadre logique, dans ce secteur, souvent plus orienté vers le "processus" que vers le "résultat")
- Les résultats des programmes de protection peuvent être classés en **trois grandes catégories**:
 - **La réduction des incidents qui vise** un changement de comportement des auteurs d'actes répréhensibles et la diminution/cessation du nombre de menaces, de violations des droits fondamentaux, de pertes humaines, d'actes d'abus sexuels ou encore de disparitions;
 - **Le développement de mesures et d'actions** réduisant les violences, les déplacements de population, le niveau de vulnérabilité, et améliorant la protection des civils, en réponse à un changement d'actions des autorités compétentes,
 - **Les changements** dans la vie de tous les jours des populations menacées/protégées, se traduisant par une vulnérabilité moindre aux menaces (telles qu'une meilleure organisation, mobilisation et engagement politique qui leur permettent d'éviter ou de résister aux menaces auxquelles ils font face), de meilleurs niveaux de santé et de nutrition, une plus grande liberté de mouvement, ainsi qu'un sentiment de sécurité accru et une participation plus active aux activités de subsistance habituelles, aux réseaux sociaux et à la vie politique.
- La **résolution des conflits** ainsi que le travail sur les **conflits fonciers** ne peuvent être des objectifs spécifiques d'une opération financée par la DG ECHO mais ils peuvent, dans certaines situations spécifiques, être une composante parmi d'autres.
- La **sensibilisation et formation** des structures étatiques, des forces de sécurité et des acteurs armés sur le droit national et international peuvent être financés si elles sont proposées par des acteurs expérimentés et mandatés.
- D'autres activités éligibles aux financements de la DG ECHO pourraient être : le référencement communautaire, les plans communautaires de protection ou les systèmes d'alerte précoce communautaires dans la mesure où, évidemment, ils ne troublent pas le mandat et les principes humanitaires. L'impact de telles actions devra être suivi et mesuré tout au long de l'action.

Approches spécifiques pour les projets incluant une réponse aux violences sexuelles (voir aussi le chapitre "santé")

- L'objectif principal de la DG ECHO consiste en RDC à assister les victimes dans les domaines suivants :
 - Prise en charge médicale et psychosociale à travers le système sanitaire
 - Sensibilisation et réinsertion sociale
 - Accès à l'assistance juridique – ou en direct ou par référencement – dans les zones où cette possibilité existe
 - Traitement de l'information
 - Coordination
 - Plaidoyer
- Une **meilleure harmonisation** des stratégies d'intervention entre les différents acteurs est primordiale afin de renforcer les synergies. Chaque proposition de financement doit expliciter comment cette recherche d'harmonisation et de coordination a été effectuée et sera maintenue.
- En complémentarité des standards Sphère, la DG ECHO encourage l'utilisation des "*directives IASC en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire*¹²" pour encourager un accès "le plus sûr possible" aux services délivrés via l'aide humanitaire

Approches spécifiques pour les projets adressant la protection de l'enfant

- La DG ECHO reconnaît la vulnérabilité spécifique de l'enfant dans le contexte de la RDC , surtout face aux risque d'association aux groupes armés.La DG ECHO pourra donc considérer le financement de projets accueillant les enfants sortants des groupes armés ou libérés par ceux-ci.
- La DG ECHO financera les projets de réunification familiale dans le cadre des opérations des organisations spécifiquement mandatées à cette fin.
- La DG ECHO pourra considérer le financement des projets en soutien à la réalisation du système de suivi et rapportage MRM (UNSCR 1612) sur le terrain.

Approches spécifiques pour les projets adressant la protection des personnes en situation de handicap

- La DG ECHO a soutenu pendant plusieurs années une action spécifiquement adressées aux personnes vivant en situation de handicap afin d'améliorer leur accès à l'aide humanitaire. Les partenaires devront tenir compte dans leurs interventions des outils mis à disposition par Handicap International Belgique et les clusters

Approches spécifiques pour les projets visant le déminage et l'élimination des munitions non explosées (UXO)

¹² www.humanitarianinfo.org/iasc/downloadDoc.aspx?docID=4435

- La DG ECHO peut envisager de financer de telles opérations dans les zones où la présence de mines et/ou d'engins non-explosés représente un obstacle majeur au retour de la population déplacée et à la reprise des activités courantes, telles que la production agricole et les déplacements courants.
- L'analyse de la situation prendra en compte si possible le nombre de cas d'incidents fatals ou accidents reportés, les populations affectées (ex : enfants, travailleurs des champs, utilisateurs d'infrastructures, etc.), les zones où ces incidents ont eu lieu et si connu, le nombre d'engins déjà retrouvés.
- Une telle opération ne peut être menée que par des organisations spécialisées et possédant une expertise dans ce domaine.
 - ❖ La protection comme "composante" ou "visée à travers d'autres secteurs"¹³ dans les projets d'assistance
- L'influence des autres secteurs d'assistance sur la protection est largement acceptée. La DG ECHO encourage d'ailleurs ses partenaires à développer les réponses les plus pertinentes pour faire face aux problématiques de la protection vécues par la population et ce, à travers tous les secteurs. La DG ECHO reconnaît ainsi que les réponses les plus adéquates ne se trouvent pas seulement parmi les interventions strictement de protection.
 - Si les actions envisagées tentent de répondre aux problématiques de protection à travers d'autres secteurs, ces dernières devront être abordées et analysées dans les évaluations. Une meilleure compréhension du contexte dans lequel les gens vivent et des menaces de protection auxquelles ils font face permettra de mieux définir l'intervention.
 - L'objectif général du cadre logique doit être défini en termes de protection, et l'objectif spécifique doit se focaliser sur le secteur d'intervention/technique. Par exemple, si la protection est renforcée par une intervention dans le secteur eau, hygiène et assainissement / moyens de subsistance / santé, les résultats (et les indicateurs) devront donc refléter à la fois le secteur technique et la protection.
 - Même si le projet vise un problème de protection, l'intervention technique doit être pertinente et de qualité et le partenaire doit être en mesure de démontrer que leurs activités ont un impact conséquent sur les questions de protection.
- La DG ECHO encourage les partenaires à mener une analyse spécifique de l'effet de leur **présence** dans un endroit particulier sur la protection de la population civile et à faire en sorte que cette présence puisse bénéficier au maximum à la communauté sans mettre en danger la sécurité des travailleurs humanitaires.
- Dans le même esprit la DG ECHO encourage les partenaires à intégrer dans leurs programmes un travail de suivi/monitoring des exactions commises contre les civils dans leur zone d'intervention. Ce type de collecte des données (souvent appelé "*soft-monitoring*") diffère du travail des organisations de droits humains car il n'implique pas des entretiens individuels avec chaque victime (qui pourraient les mettre en danger)

¹³ A ne pas confondre avec le "protection mainstreaming",.

mais il indique les tendances des exactions dans leur zone (nombre, type d'exaction). Il permet, en outre, d'évaluer les potentiels effets négatifs de l'aide et de mitiger le risque de nuire. Ce travail de "*soft-monitoring*" et les rapports sur les exactions¹⁴ devraient être transmis au cluster protection qui entamera ensuite les actions de plaidoyer adéquates.

❖ La coordination dans le secteur de la protection

- La bonne coordination entre les différentes structures de coordination, notamment le Cluster Protection, et les organisations impliquées dans la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles est primordiale pour assurer une visibilité claire de la situation, avec des données fiables, des analyses conjointes des motifs et tendances. Seul ce travail permettra d'aboutir à une cartographie exhaustive des différents acteurs, de leurs capacités et limites de leurs opérations et d'obtenir une vision plus claire de la division des tâches entre différents intervenants.
- Le cluster protection est le mécanisme clé pour développer des stratégies et mener les actions de plaidoyer.
- La DG ECHO pourra envisager le financement **de formation** pour les partenaires qui voudraient améliorer leur capacité dans le *mainstreaming* de la protection ainsi que dans celui de l'application des principes du "Ne pas nuire".

¹⁴ En veillant à bien distinguer les exactions et violations des cas de criminalité « ordinaire » qui ne constituent pas des incidents de protection

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

❖ Rappel¹⁵

L'objectif principal de l'**assistance alimentaire humanitaire est de sauver et de préserver des vies, de protéger les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de résistance des populations** qui sont confrontées à des crises alimentaires, en cours ou prévues avec un degré élevé de certitude, ou qui se remettent de ces crises.

Ceci doit être réalisé par le biais **des objectifs spécifiques de l'assistance alimentaire humanitaire**, comme suit :

1. **sauvegarder la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisante** pour des populations affectées par des crises humanitaires en cours, prévues avec un degré élevé de certitude ou récentes, de manière à éviter une mortalité excessive¹⁶, une malnutrition aiguë, ou d'autres effets et conséquences constituant des menaces pour la vie;
2. **protéger les moyens de subsistance menacés par des crises récentes, en cours ou imminentes**, réduire à un minimum les dommages pour la production alimentaire et les systèmes de commercialisation, et **établir les conditions favorisant la réhabilitation et la restauration de l'autonomie**; et
3. **renforcer les capacités** du système d'aide humanitaire internationale, pour que la fourniture d'assistance alimentaire soit plus efficace et plus effective.

❖ Evaluation des besoins

- Les **interventions liées à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistances** devront s'appuyer sur **une analyse précise et rigoureuse** des besoins et des contraintes ainsi que proposer une stratégie d'intervention claire intégrant la manière dont ces contraintes seront prises en compte et expliquant les résultats escomptés.
- Une **analyse qualitative et quantitative des moyens de subsistance** des ménages est encouragée pour améliorer l'efficacité et démontrer l'impact des projets ; un calendrier saisonnier doit être inclus dans toute évaluation de besoins.
- Des **informations relatives à la situation nutritionnelle et aux marchés** doivent être incluses dans toute proposition.

¹⁵ Communication sur l'Assistance Alimentaire Humanitaire – Mars 2010

¹⁶ La mortalité «excessive» implique la combinaison de mesures absolues en fonction de seuils d'urgence établis (conformément au manuel Sphère, à l'UNICEF et au comité permanent de la nutrition des Nations Unies (SCN), et de mesures relatives en fonction de références spécifiques au contexte.

- Les propositions devront intégrer une **justification** précise concernant la **période et la durée du projet** en soulignant leur importance pour atteindre les objectifs fixés.
 - La DG ECHO encourage fortement **l'utilisation des informations récoltées et analysées en commun, notamment le cluster sécurité alimentaire, comme la classification IPC (Integrated Food Security Phase Classification)¹⁷ et les rapports régulièrement publiés par le PAM et le Ministère de l'Agriculture sur les moyens d'autosuffisance ("Food Security Monitoring System")**.
 - **Uniquement en cas d'absence prouvée d'informations existantes**, la DG ECHO pourra envisager le financement d'études permettant une analyse approfondie de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans différentes zones afin de mieux comprendre ses causes et ses contraintes. L'objectif de ce type de financement sera de permettre aux acteurs humanitaires d'avoir à disposition des évaluations fiables leur permettant de mieux articuler la réponse.
- ❖ Recommandation par type de mise en œuvre

Assistance alimentaire

- Une **analyse comparative** des différents types d'intervention (distribution directe d'intrants ou de cash, coupon, foire, etc) devra être systématiquement menée pour toute action liée à l'assistance alimentaire.
- L'assistance alimentaire, en nature ou en cash, devra être **ciblée**, limitée dans le temps (la période d'intervention devra être justifiée) et basée sur une analyse des carences alimentaires et des besoins.
- L'assistance alimentaire doit tenir compte du **calendrier saisonnier**, tant pour le choix de la période (pic de vulnérabilité) que pour minimiser l'impact sur les marchés locaux. Les pics de vulnérabilité et la malnutrition causés par la période de soudure et les cycles saisonniers dits normaux ne sont pas un point d'entrée pour l'assistance alimentaire
- Cependant l'assistance alimentaire pour **protéger les activités agricoles** sera considérée lorsque le manque d'accès à la nourriture durant les périodes critiques de l'agriculture, tels que le semis et le sarclage par exemple, peut engendrer un risque élevé de réduction de production et si les vulnérables sans accès à la terre reçoivent aussi une assistance appropriée.
- Les **rations d'aide alimentaire** devront être localement appropriées et être de quantité et de qualité suffisantes pour combler les carences alimentaires qui auront été démontrées.

Soutien agricole à la relance agricole et transfert de ressources/intrants (envisageable pour l'assistance aux déplacements récents)

¹⁷ <http://www.ipcinfo.org/>

- Tout soutien agricole doit être **précédé par une analyse des marchés** pour informer l'analyse de réponse et choix de modalité.
- La **fourniture d'intrants agricoles** et de **moyens de subsistance** pourra être soutenue pour renforcer les capacités d'adaptation et pour maximiser les opportunités d'accès aux moyens de subsistance lorsque leur manque est identifié comme la contrainte majeure à la sécurité alimentaire.
- Des projets de **distribution directe de semences** ne seront soutenus que si l'analyse de réponse démontre que :
 - il y a une rupture locale du stock de semences;
 - la distribution peut être faite durant la période qui est requise ;
 - les semences sont localement appropriées¹⁸.
- Les bénéficiaires d'une distribution de semences devront **participer à la sélection** des variétés. Les semences les plus difficilement accessibles pour les ménages devraient être une priorité.
- Le maraichage peut être accepté comme activité suite à des déplacements de populations si cette production est quantitativement liée à un résultat et impact sur le revenu ou la situation nutritionnelle. Toute activité de maraichage doit prendre en compte l'accès aux semences (fertiles et non-hybrides), inclure une composante sur la préservation de semences si nécessaire, ainsi qu'assurer les moyens adéquats (outils, pompe à pied, etc) pour faire le travail et éviter la compétition avec d'autres activités
- La DG ECHO ne soutient pas a priori la **fourniture de boutures de manioc**¹⁹
- Les projets de **multiplication de « semences »** ne seront pris en considération que dans des situations de derniers recours:
 - lorsqu'il sera prouvé qu'il y a un manque de disponibilité des semences dans la zone de projet, par exemple dans les zones enclavées ou quand les marchés ne sont plus fonctionnels;
 - lorsque le partenaire démontre la valeur ajoutée comparée à une approche d'augmentation de production au niveau du ménage.
 - lorsque le partenaire démontre qu'ils peuvent continuer d'assurer le suivi, l'appui technique et un marché pour l'activité même bien après la fin du projet. L'activité fera alors partie d'une stratégie LRRD clairement articulée.
- Les **programmes de formation** seront soutenus là où les techniques agricoles représentent une contrainte significative à la production (par exemple des approches extensives qui ne sont plus appropriées suite à un déplacement et manque d'accès à la terre) et lorsqu'ils ne seront pas parallèles ou en substitution aux activités d'extension agricole du gouvernement. Ils devront être élaborés en

¹⁸ Les semences sont appropriées si elles sont préférées par les bénéficiaires, sont habituellement consommées, et appropriées au climat, et pour lesquelles les bénéficiaires ont accès aux types de sols appropriés partout dans la zone d'intervention etc

¹⁹ Les raisons qui motivent la DG ECHO à ne soutenir la fourniture de boutures de manioc: l'impact sur la sécurité alimentaire des ménages arrive d'habitude après la fin du projet 2) les boutures de manioc sont relativement accessibles pour les ménages 3) les contraintes logistiques inhérentes à la distribution du manioc ajoutées à celles liées au contexte congolais conduisent souvent à des pertes significatives avant la distribution. Tous ces facteurs minimisent l'efficacité et l'efficience de cette activité.

se basant sur des techniques appropriées et devront prévoir un appui suffisant (incluant relais agricole et champs de démonstration). La participation communautaire sera essentielle afin d'assurer la transmission des informations, avoir une incidence sur un changement de comportements et, de ce fait, garantir une certaine pérennité (comme par exemple les engrais/pesticides artisanaux et le stockage des semences).

- Dans les activités de formation, une attention particulière sera donnée à **l'intégration de la réduction des risques de désastre naturel et aux bonnes pratiques agricoles** (lutte contre l'érosion, éboulement et inondation, gestion des feux de brousses, augmentation du ruissellement et donc du risque d'inondation, réduction de la rétention en eau, assèchement des sources ...)
- Un **accès sécurisé** à une terre de qualité et de quantité pour les bénéficiaires devra être démontré pour assurer la faisabilité de l'action.
- **La DG ECHO ne financera pas directement la location de terre** (monétaire ou troc). Cependant, les projets devront évaluer le coût de l'accès à la terre dans leur approche et adapter le soutien à l'économie des ménages en distribuant par exemple une quantité de semences supplémentaires.
- Les interventions en sécurité alimentaire basée sur l'agriculture et les moyens de subsistance devront également prendre en charge les besoins des personnes **vulnérables sans accès à la terre et au travail**, soit en facilitant cet accès soit en développant des activités alternatives pour répondre à leurs besoins.
- La DG ECHO n'acceptera pas les maladies phytosanitaires comme point d'entrée pour des activités d'assistance alimentaire à moins qu'un impact majeur sur l'économie des ménages puisse être démontré. Des activités de sensibilisation et d'information de la population pourront cependant être acceptées là où la maladie affecte des communautés déjà ciblées par d'autres activités

Projets d'élevage

- Les projets d'élevage devront suivre les procédures et les standards tels que présentés dans le ***Livestock Emergency Guidelines and Standards***.²⁰
- Les projets d'élevage seront pris en considération dans les cas avérés où ce type d'activité **contribue fortement à la sécurité alimentaire du ménage**. Les activités de pisciculture, volaille etc pourront être considérées.
- Ces **projets devront intégrer une approche liée à la protection** et au respect du principe "ne pas nuire". Les résultats attendus dans le cadre d'un projet d'élevage devront être clairement **exposés**: accès aux protéines animales, activités génératrice de revenus, etc.

²⁰ http://www.livestock-emergency.net/userfiles/LEGS_French_final%20reduced%20size.pdf

- Les projets d'élevage devront inclure une **composante communautaire et intégrer la dimension santé animale** (formations, accès aux intrants...)
- Si le bétail n'est pas disponible localement le partenaire prendra en considération les difficultés inhérentes au **transport** des bêtes (décès, besoin en nourriture des bêtes durant le transport) ainsi que les éventuelles **quarantaines** et vaccinations imposées par les règlements ou mesures sanitaires en vigueur en prenant des contacts préalables avec l'IPAPEL (Inspection Provinciale Agriculture, Pêche et Elevages).

Activités argent/biens contre travail

- **Les activités "argent/biens contre travail"** doivent déterminer le montant transféré (argent ou biens) après une enquête du marché du travail et des objectifs du transfert. Les conditions de travail seront appropriées pour les femmes et les ménages vulnérables qui ne peuvent pas participer au travail recevront une assistance non-conditionnée.
- La qualité du travail doit être assurée avec un **soutien technique et en matériel**, toutes mesures prises pour assurer un travail en sécurité et un plan de contingence en cas d'accidents. (voir Chapitre B)

❖ Questions transversales

Etant donné **le lien sensible entre les moyens de subsistance et la protection des personnes**, une analyse devra être menée sur cette problématique parallèlement à l'analyse de la vulnérabilité et des moyens de subsistance, afin de s'assurer que la protection fasse partie intégrante des actions. Les activités du projet (distributions, etc.) ne devront pas causer d'incidences négatives (principe "ne pas nuire") et devraient être conçues pour avoir un impact positif global sur la protection des personnes. Dans les zones où la protection et la sécurité sont des préoccupations majeures, les partenaires devront inclure **un indicateur qualitatif de protection au niveau de l'objectif spécifique**.

Nutrition

❖ Généralités

- Les interventions dans le domaine de la nutrition doivent contribuer à réduire et **stabiliser la morbidité et la mortalité** en recourant à des mesures préventives et curatives efficaces pour répondre à la problématique de la malnutrition aigüe en temps de crise.
- La DG ECHO soutient les interventions conformes aux **standards/procédures internationaux** et au protocole en vigueur en la matière dans le pays, en promouvant les approches intégrées construites autour d'une analyse holistique multisectorielle des causes.
- Les critères d'intervention dans le domaine de la nutrition sont établis sur la base du dépassement des seuils d'urgence (mortalité >2/10,000/jour et/ou malnutrition aigüe >15%) combinés à des indicateurs relatifs au contexte particulier.
- Les groupes cibles seront essentiellement les **enfants vulnérables de moins de 5 ans** ainsi que les femmes enceintes et allaitantes. Néanmoins, tout individu sévèrement malnutri aura accès au traitement. Les interventions ciblant d'autres groupes vulnérables pourront être considérées **en cas de situation d'extrême urgence** justifiant des interventions nutritionnelles élargies.
- La DG ECHO privilégiera une **stratégie d'intervention multisectorielle intégrée**, basée sur les conclusions d'une analyse globale de la situation. Les interventions doivent être liées aux autres secteurs luttant contre les problèmes de malnutrition aigüe.

❖ Evaluation

- En raison des analyses limitées des vulnérabilités nutritionnelles en RDC, la **préparation de l'urgence et le plan d'intervention** pour une crise nutritionnelle ad hoc devront être soutenues par une analyse explicite de la situation nutritionnelle. Les liens et/ou les gaps entre les besoins nutritionnels et les autres secteurs clés tels l'eau, la santé et la sécurité alimentaire devraient être expliqués clairement dans la situation et dans l'analyse globale d'intervention.
- Si pour réduire la **malnutrition aigüe**, le partenaire recommande par exemple des activités de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance, la proposition devra démontrer que (1) l'insécurité alimentaire est en effet le facteur aggravant principal et/ou (2) qu'une sécurité alimentaire et une amélioration des moyens de subsistance pourraient avoir un impact significatif sur la malnutrition.
- Les partenaires devraient adopter une **assistance spécifique contextuelle** et des stratégies de référence qui correspondraient et renforceraient les capacités locales du personnel de santé communautaire ainsi que considérer d'autres voies

d'assistance possibles pour assurer une compréhension optimale de l'approche par les structures locales après la sortie.

❖ Recommandation par type de mise en œuvre

- Dans le cadre des interventions en nutrition, et étant donné la capacité limitée du PRONANUT et des structures sanitaires il est recommandé aux partenaires d'accorder l'importance nécessaire
 - **au monitoring et à la supervision;**
 - **à l'approvisionnement et la gestion de tous les intrants nécessaires médicaux et nutritionnels;**
 - **au volet communautaire de la mise en œuvre (détection, etc.)**
- La DG ECHO soutient le maintien **d'un pipeline unique** pour les intrants principaux positionnés par UNICEF, cependant, un stock-tampon d'une période maximum de 3 mois peut être exceptionnellement envisagé dans les propositions de projet des partenaires ECHO actifs dans la prise en charge pour pallier les ruptures de stocks.
- La **formation continue** des travailleurs impliqués dans la nutrition devra être intensifiée afin d'atteindre des standards minimums qui pourront garantir une certaine qualité pour atteindre des seuils de performance acceptables. Il est important de garder sur place et les partager si nécessaire un registre des formations qui ont été organisées : dates, type/contenu de formations et nom des participants ainsi que leur localisation.
- Dans le cadre d'un programme de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et/ou modérée, les **indicateurs de résultats** feront référence aux Standards Sphère et devront donc inclure également un indicateur de couverture. Lorsque c'est faisable, les partenaires pourront être encouragés à utiliser le "*Minimum Reporting Package*".
- Les actions proposant des activités de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance dans le cadre ou à la suite d'une intervention nutritionnelle, seront prises en considération lorsque celles-ci permettront une **récupération des moyens de subsistance** suffisante pour limiter une possible rechute des personnes concernées
- Une **stratégie de sortie** explicite soulignant des indicateurs de sortie spécifiques devra être élaborée au stade de la proposition. Cette stratégie devra être cohérente avec les lignes directrices des stratégies nationales

Gestion de la malnutrition aiguë sévère

Pour répondre à la problématique de la malnutrition sévère, les partenaires devront respecter les procédures relatives à la **PCIMA**²¹. Cette approche devra être appliquée

²¹ Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe

au sein des structures et services actuels de santé, dans lesquels il est fortement recommandé de mener une supervision et une formation en continu du personnel.

Gestion de la malnutrition aigüe modérée

- La DG ECHO réaffirme l'importance de s'assurer que les besoins nutritionnels des personnes atteintes de malnutrition aigüe modérée soient couverts durant une crise nutritionnelle.
- Les **femmes enceintes et allaitantes identifiées comme malnutries** (Périmètre brachial < 21 cm) devront aussi être prises en charge à travers la mise en place de programmes supplémentaires ayant un lien clair avec les programmes de santé maternelle²² et de promotion d'allaitement maternel
- Les produits nutritionnels utilisés devront être reconnus et satisfaire les standards internationaux. D'autre part, ECHO encourage un reporting de qualité pour permettre une étude comparative de l'efficacité des différents produits.

Coordination : cluster Nutrition et gestion de l'information nutritionnelle

- Le cluster devrait fournir une **plateforme** dans laquelle les questions stratégiques du secteur sont intensivement débattues et traduites en actions stratégiques clairement définies afin d'assurer une cohérence d'approche parmi les acteurs nutritionnels.
- Les points de discussion devraient inclure – sans être limitées à :
 - la gestion d'information nutritionnelle incluant une analyse globale,
 - la mise en place systématique de l'approche PCIMA,
 - la gestion de la malnutrition aigüe modérée,
 - la préparation et l'intervention de l'urgence nutritionnelle.
- La surveillance nutritionnelle régulière, les enquêtes nutritionnelles, les évaluations nutritionnelles rapides et les études renseignant sur l'évolution des tendances saisonnières et annuelles seront toujours une priorité. Il sera demandé à tous les acteurs de compiler et diffuser les informations de façon à créer une réponse multisectorielle adéquate et efficace.

²² Assurer la couverture de la TT2 de la mère et aussi la vaccination et dépistage nutritionnel de l'enfant accompagnant.

Santé

❖ Généralités

- **La principale priorité** du secteur de la santé reste de réduire la mortalité et morbidité des populations et maintenir les seuils en deca des niveaux d'urgence. Les projets de santé devront en priorité tenter de fournir un **meilleur accès** des plus vulnérables aux soins curatifs de base et aux services de santé de qualité²³
- **L'accès aux soins de santé**, à travers les projets financés par la DG ECHO, devrait rester **gratuit**²⁴ à l'exception des zones de transition vers le développement (LRRD) où une "stratégie de sortie" est mise en place avec les autorités locales et/ou les projets financés par les bailleurs de développement.
- Les interventions proposées doivent cibler comme prioritaires **les principales causes de la mortalité évitable** (entre autre : paludisme, infections respiratoires aiguës, diarrhée <5 ans, malnutrition, urgences obstétricales et maladies ciblées par le Programme Elargi de Vaccination - PEV) avec des interventions basées sur les besoins spécifiques liés au contexte.
- Faciliter **l'accès à des soins d'ordre secondaire de qualité** pour les urgences vitales, telles les urgences obstétriques, devrait rester une priorité pour tous les partenaires actifs dans le secteur de la santé. Un appui aux partenaires compétents pour d'autres soins de santé d'ordre secondaire est envisageable lorsqu'une stratégie de retrait a été bien définie lors de l'élaboration de l'intervention.
- Tout projet de santé appuyé par la DG ECHO devra contribuer activement à la préparation, surveillance (EWARS) et réponse aux épidémies et prévoir une stratégie de transition ou de sortie vers des activités de développement pour contribuer, quand nécessaire, à la continuité de l'action vers un rétablissement des structures de base.²⁵
- **Une analyse conjointe et régulière**, entre le staff travaillant dans les structures de santé et les superviseurs au niveau du BCZS, des référencements et des cas de décès dans la zone/aire de santé est vivement encouragée.

❖ Recommandation par type de mise en œuvre

Prise en charge médicale

²³ En accord avec les lignes directrices internationales élaborées par OMS, MSF, SPHERE etc. les interventions doivent toujours donner la priorité à la qualité face à la quantité

²⁴ Voir les lignes directrices de la DG ECHO : http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/health_2009_note_on_user_fees.pdf

²⁵ Des plans détaillés de prévention et de contrôle des épidémies doivent être mis sur pied avec une délimitation stricte de la responsabilité de chaque partenaire présent dans la zone. Il sera demandé aux partenaires de contribuer aux systèmes d'alerte précoce, en se focalisant en particulier sur le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre hémorragique ou sur toute autre épidémie présentant des risques d'urgence/résurgence dans la zone en question.

- Les interventions devront être en **synergie avec les programmes de santé nationaux** (par exemple PEV, Tuberculose, Paludisme, VIH, Prise en charge de la mère et de l'enfant/PME, PCIMA²⁶) et, si possible, les soutenir en saisissant toute opportunité pour faciliter l'accès à ces programmes²⁷.
- Il est attendu que tous les projets de santé promeuvent les interventions basiques pour le contrôle du **HIV/AIDS** (notamment : sensibilisation, accès aux préservatifs, précautions universelles, test de diagnostic, prophylaxie et traitement des Infections Opportunistes, Prévention de la transmission mère-enfant) et ce, en conformité avec les procédures de la DG ECHO²⁸.
- Dans tous les projets la **qualité** des médicaments doit être assurée tel que décrit dans les guides FPA (voir liste des centrales d'achat/ HPC reconnues par DG ECHO).
- La distribution de savons (y compris la mise en œuvre des précautions universelles en vue d'éliminer la transmission des maladies et de préservatifs devrait être intensifiée dans tous les programmes de santé.
- Le **référencement** (y compris la contre-référence) des cas d'urgences médicales doit être bien enregistré et analysé.
- En parallèle aux actions de **formation** en soins de santé, une bonne formation en gestion est encouragée pour assurer un bon niveau de performance et l'édification d'une base solide en vue de la passation de l'intervention à des acteurs tiers ou aux structures locales.
- Les partenaires sont encouragés à utiliser les Tests de Diagnostic Rapide pour confirmer les cas de **paludisme** et ainsi éviter l'utilisation abusive de traitement ACT basée uniquement sur la suspicion (critères cliniques).
- L'appui à la **distribution de moustiquaires imprégnées** de longue durée est encouragé en assurant la complémentarité/coordination avec les projets et initiatives en cours (GFATM/PSI, Banque Mondiale, etc.). Le partenaire veillera à ce qu'une sensibilisation adéquate se fasse en amont ou en parallèle aux distributions.

Violence sexuelles

- **Les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre** devraient bénéficier d'une attention médicale²⁹ et psychosociale faisant partie intégrante de

²⁶ Conformément à la Politique Sectorielle de Santé, ECHO recommande l'**intégration de la nutrition dans TOUS les projets santé** selon l'approche PCIMA : (i) dépistage systématique au MUAC de tout enfant entrant au CS ; (ii) éducation nutritionnelle des mères des enfants malnutris modérés et conseils pour le suivi régulier (chaque 2-4 semaines) au CS pour suivre l'évolution et le traitement ; (iii) prise en charge des cas sévères sans pathologie associée de façon ambulatoire au niveau du CS (plumpy nut avec suivi / contrôle hebdomadaire protocole PCCMA) ; (iv) identification et référencement des cas avec pathologie associée et / ou test d'appétit négatif au centre de stabilisation le plus proche (et aussi référencement des "non répondeurs" pour étude de possibles pathologies associées ou causales de la malnutrition (TB, HIV, Kala Azar, etc.)

²⁷ Entre autre assurer que l'état vaccinal et nutritionnel (MUAC) de tout enfant <5 ans qui accède au centre de santé soit activement identifié et sa référence au programme assurée lorsque nécessaire.

²⁸ Voir section 6 des lignes directrices de la DG ECHO sur le VIH/SIDA, Octobre 2008 http://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/health_HIV_guidelines_ECHO.pdf.

²⁹ PEP kit standard OMS en incluant le vaccin contre l'hépatite B.

l'offre de soins de santé primaire (i.e. santé reproductive/maternelle) et ce en lien avec les initiatives supportées par des acteurs spécialisés dans ce secteur. Même si les violences touchent plus fortement les femmes et les jeunes filles, il est important de permettre aux hommes et garçons qui seraient victimes directes ou indirectes d'avoir accès au traitement adéquat.

- La DG ECHO évitera dans la mesure du possible une approche de type strictement verticale.
- La DG ECHO encourage la formation du personnel et l'équipement des structures de niveaux secondaires afin de garantir un accès aux soins chirurgicaux des cas simples dans les zones enclavées.
- Concernant la réponse médicale aux violences sexuelles, des efforts doivent être fournis pour améliorer l'accès des survivants(es) à un traitement dans les 72h, en appliquant les mesures préventives recommandées par l'OMS³⁰ et contenues dans le kit PEP. Le pourcentage de personnes traitées dans ce laps de temps est un indicateur essentiel pour les actions visant à renforcer l'accès des survivant (e)s de violences sexuelles à un soin approprié. Même au-delà des 72h des efforts doivent être faits pour assurer l'accès à la prévention de l'hépatite B (vaccination).
- La DG ECHO promeut la **gratuité des soins obstétriques** comme contribution à la réduction de la mortalité materno-infantile et afin de faciliter le traitement des données et de l'information (i.e: cas de femmes se déclarant victimes de violences sexuelles afin d'être prises gratuitement en charge pour le traitement d'IST/MST et de fistules)
- L'appui au **rétablissement des droits de la victime** (appui juridique/plaidoyer) et à la réinsertion sociale est fortement encouragé. Cependant, ces aspects ne peuvent pas être les objectifs principaux d'une intervention financée par DG ECHO mais des activités complémentaires à la prise en charge médicale et psycho-sociale.
- La **coordination** est particulièrement cruciale étant donné la multiplication des acteurs travaillant sur cette problématique. Cette coordination doit respecter les principes de confidentialité des données.

Approche spécifique dans les camps de déplacés

- Dans les camps, la qualité des services de santé primaires et des autres programmes de santé restera la priorité et ce jusqu'à ce que le contexte soit propice au retour volontaire des déplacés. La qualité optimale des services doit être assurée à travers des activités ciblant les exigences basiques en termes d'approvisionnement et de gestion des stocks de médicaments, de formation du personnel et d'encadrement et suivi technique assurant la mise en œuvre des standards (nationaux/OMS/Sphère).

³⁰ Clinical management of rape survivors WHO/UNHCR 2004.

- Des plans de prévention et de contrôle des épidémies doivent être mis sur pied avec une délimitation stricte de la responsabilité de chaque partenaire présent dans un camp. Il sera demandé aux partenaires de contribuer aux systèmes d'alerte précoce, en se focalisant en particulier sur le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre hémorragique ou sur toute autre épidémie présentant des risques d'émergence/résurgence dans la zone en question.

Approche spécifique dans les zones rurales

- L'accès restreint aux zones rurales demande d'avoir recours à des sites sentinelles de prévention, surveillance et réponse aux épidémies.
- La nécessité d'incorporer dans les projets des éléments -réalistes- de durabilité pour l'approche santé publique est particulièrement vraie pour les zones rurales d'accès restreint.

Réduction des risques et riposte aux épidémies

- Les actions de soutien en matière d'accès aux services de santé (incluant ou non des aspects de réhabilitation) devront intégrer une analyse de l'exposition et de la vulnérabilité des centres de santé au risque de désastre naturel (ex: feux de brousse, éboulement, inondation, éruption volcanique) et de leurs impacts potentiels (accès du personnel, des patients, disponibilité en médicament, infrastructure, approvisionnement en eau potable, etc). Cela devra également inclure une analyse de la structure du centre de santé (vulnérabilité du bâtiment et vulnérabilité de fonctionnement). Une réponse appropriée devra être élaborée afin de leur permettre de fonctionner de manière sûre en cas de désastres³¹. Dans les zones à fort potentiel épidémique, cela inclut les mesures nécessaires pour recevoir et diagnostiquer, traiter un afflux de patients dans des conditions sanitaires minimales.
- En cas d'épidémie, étant donné son mandat, et afin de ne pas nuire à l'exercice des responsabilités étatiques et aux efforts du développement, la DG ECHO ne financera que les pures activités de riposte (par exemple : pas de campagnes des vaccinations de rattrapage ou d'actions de type structurel comme des actions de réhabilitation de distribution d'eau, etc.)

³¹ Voir les informations relatives à la campagne mondiale pour promouvoir les "hôpitaux sûrs": <http://www.safehospitals.info/>

Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)³²

- ❖ La typologie des interventions en Eau Hygiène et Assainissement comprend 1) les besoins en infrastructures, 2) La réduction des risques épidémiques et 3) la réponse aux mouvements rapides des populations.

1) Les besoins en infrastructures

Ces besoins sont relatifs à une perte de l'accès aux services EAH préexistants pour des populations à risque.

- La DG ECHO soutiendra des **actions intégrées** se rapportant à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement assurant un impact positif sur la santé publique et les moyens de subsistance.
- La priorité sera donnée à la **réhabilitation/restauration** des points d'eau existants, des infrastructures sanitaires et à la consolidation des activités de promotion de l'hygiène. La création de nouveaux points d'eau tiendra de l'exception, son bien-fondé devra être prouvé (par exemple afflux de nouveaux arrivants dans un site ou un village) et son impact environnemental pris en considération.
- La **qualité de la mise** en œuvre est clé pour assurer la durabilité de l'intervention pour les bénéficiaires après le départ du partenaire. Dans un contexte où les interventions d'urgences ne sont pas toujours suivies par un programme de développement, une intervention de qualité, simple et appropriée au contexte représente une base solide pour l'avenir. Pour parvenir à ce résultat, les interventions devront inclure un niveau adapté de supervision des ouvrages avec du personnel qualifié afin de respecter le cahier des charges et s'assurer de la qualité du matériel utilisé.
- L'intervention d'urgence devrait **prendre en compte les techniques, les connaissances et les pratiques existantes** des bénéficiaires comme point de départ tant que celles-ci ne compromettent pas la qualité de la réalisation. Eviter l'introduction de nouveaux systèmes/techniques, sauf dans les cas exceptionnels ou un suivi dans le moyen/long terme est envisageable, ou quand l'ampleur de la crise l'impose (déplacement massif etc.).
- **Eviter les projets ou expériences pilotes** dans les projets EHA d'urgence quand la durée du projet ne permet pas sa promotion et/ou son développement. L'intervention devrait correspondre à la solution la plus adaptée au contexte.
- Les actions doivent prendre en compte les risques de **désastres naturels** afin de pouvoir introduire les mesures nécessaires, que ce soit pour des constructions, ou une remise en état (par exemple face aux risques d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain, etc...)

³² ECHO guidelines are available at: <http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/watsan2005.htm>

- Favoriser les **approches sectorielles communes** avec des autres acteurs EHA (nationaux tant internationaux) et le soutien aux mécanismes de coordination humanitaire (par exemple : WASH cluster guidelines, etc.).
- Les propositions devraient comporter des **actions communautaires** pour la maintenance des systèmes d'eau (formation sur la mécanique des pompes, approvisionnement en outils et pièces détachées). La mobilisation de la collectivité pour la construction de latrines et la gestion des déchets solides sera préconisée; tout comme une meilleure appropriation des interventions par ces communautés via le transfert progressif de l'exécution des activités aux résidents/déplacés des localités et aux ONGs locales.
- Les interventions y compris les systèmes de recouvrement des coûts, doivent s'assurer que les besoins des **groupes les plus vulnérables** (femmes, enfants, personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, personnes séropositives) sont pris en compte
- Les infrastructures doivent être construites/réhabilitées de telle façon qu'elles ne génèrent pas de risque pour les utilisateurs. Il est important de s'assurer que les points d'eau et latrines soient placés dans des endroits sûrs (d'où l'importance de l'implication directe hommes et femmes dans la conception), les latrines doivent être séparées (hommes/femmes) et fermées de l'intérieur³³.

❖ Recommandations générales sectorielles

Eau

- Les **puits couverts** doivent comprendre une trappe de visite afin d'offrir une alternative en cas de panne de la pompe à main. Le point d'eau doit pouvoir fournir un minimum de 1m³/h au plus fort de la saison sèche. La profondeur du puits doit être déterminée en conséquence.
- Le **type de pompe** utilisée et les pièces de rechanges nécessaires doivent être choisis en fonction des disponibilités et des connaissances locales
- Le transport d'eau en camion (**water trucking**) est considéré comme une solution de dernier recours et sa mise en œuvre devrait être systématiquement accompagnée d'une stratégie de sortie.
- Le **contrôle régulier de la qualité** de l'eau à la source et au niveau des ménages devraient faire partie intégrantes des interventions liées à la fourniture en eau propre.
- Pour les zones où la ressource en eau souterraine est de plus en plus variable, les acteurs sont encouragés à mettre en place un suivi piézométrique des

³³ A ce sujet, la DG ECHO encourage ses partenaires à concevoir avec les communautés et les autorités le plan de suivi du fonctionnement et d'entretien des ouvrages après la fin de l'action.

aquifères et des solutions pour mitiger les risques de diminution de la ressource ou sa sur-utilisation. Les sondages et essais de pompages devraient idéalement se dérouler à la fin de la saison sèche et permettre de définir d'une part la profondeur du captage et débit adapté de production et d'autre part la pompe correspondante.

Hygiène

- La **promotion de l'hygiène** devrait être menée en partenariat avec les Cluster EHA et NFI - et reposer sur l'accès aux savons et aux réservoirs d'eau. Dans la plupart des cas, les messages clefs se résumeront au lavage des mains, au stockage et à l'utilisation de l'eau potable, et des latrines.
- Le **recours aux études** (type CAP) avant et après projet devrait fournir des preuves encourageantes d'un changement des comportements suite à la promotion en hygiène. Les études serviront aussi à analyser, au niveau des individus, l'usage qui est fait de l'eau, ses méthodes de transport et de stockage, et les pratiques du nettoyage des mains et de l'utilisation des latrines. Ces enquêtes doivent reposer sur des méthodes statistiques permettant la production de comportements représentatifs des populations ciblées.

Assainissement

- Les **latrines familiales** dans les zones prioritaires devraient insister/ mettre un accent sur l'aspect "software" de la promotion et la réplication des modèles existants locaux ou acceptés, avec ou sans la mise à disposition d'outils de fouille ou de dalles préfabriqués.
- Concernant les latrines institutionnelles / publiques, la priorité sera donnée sur les structures de santé dans les zones ciblées par le projet (par exemple de promotion à l'hygiène). La construction/réhabilitation de latrines dans les écoles se justifie dans la mesure où elles sont considérées comme des activités répondant au besoin de renforcer les messages d'hygiène dans les communautés ciblées. Ces mêmes activités dans les marchés pourront être justifiées dans les cas où une latrine avec un système de maintenance fonctionnelle existait déjà auparavant.
- **Latrines dans les camps:** Afin d'éviter les réticences quant à leur utilisation, une technique simple et unique sera utilisée pour les latrines, et leur construction/design se fera avec la participation directe des communautés et en séparant les accès en fonction des sexes.
- **Cholera:** Les interventions EHA prioritaires pendant une crise de choléra devraient être coordonnées avec la riposte médicale pour minimiser la morbidité et la mortalité et être ciblées par le système de surveillance et riposte (EWARs) : EHA dans les structures de santé, promotion en hygiène/NFI, chloration individuelle, désinfection des points d'eau etc.

2) La réduction des risques épidémiques

Ces besoins sont relatifs à la limitation de l'expansion d'une épidémie en cours dont la source ou le mode de propagation sont liés à l'EAH.

❖ Stratégie générale

Le principe de la stratégie d'ECHO est de **se concentrer sur la réponse d'urgence c'est-à-dire sur la riposte mais tout en intégrant des activités qui faciliteront la reprise de cette réponse par les acteurs de développement.**

Ces activités ne devront pas compromettre la réponse d'urgence.. **Leur mise en œuvre ne devra par conséquent requérir pas ou très peu de ressources supplémentaires.** Il ne s'agit pas de réaliser des activités de développement (ou structurelles) mais d'en faciliter leur mise en place ultérieure.

Les orientations principales de ces activités viseront avant tout à:

- ↪ **Mieux comprendre les mécanismes de contamination et de transmissions** de l'épidémie afin, à terme, de cibler les causes, les épicentres et les axes de propagation privilégiés de l'épidémie;
- ↪ **Définir et budgétiser les réponses structurelles** qui seront à même de traiter les foyers; et
- ↪ Sur la base de ces informations, **sensibiliser les bailleurs de fond de développement** sur les programmes structurels les plus pertinents à apporter pour contenir de façon durable les épidémies de choléra en RDC;

Ces activités pourront également comprendre le renforcement de la résilience des populations par **la promotion de l'accès des ménages aux produits de traitement de l'eau à domicile.** Cette promotion devra néanmoins s'assurer:

- ↪ De **l'autonomie financière** de la filière de production et/ou de distribution;
- ↪ De **la pérennité de la chaîne d'approvisionnement** en consommables, équipement et outil de cette filière de production e/ou de distribution.

Ces activités pourront enfin inclure des **opérations ponctuelles de réparations d'ouvrages** visant à un rétablissement immédiat d'un service déjà préexistant. Le principe étant que ces interventions ne nécessitent que peu de ressources et de matériels. **Les nouvelles infrastructures et les réhabilitations d'ouvrages sont à priori exclues de ce type d'activité.**

Les activités classiques d'urgence comprennent la chloration des eaux issues de points d'eau non protégés, la désinfection des ménages, l'appui au centres et unités de traitements du choléra en matière de dispositif d'eau, d'hygiène et d'assainissement;

Le recours à des associations locales dans la réponse d'urgence n'est envisageable que si elles sont suffisamment encadrées³⁴ pour la mise en œuvre des activités qui leur sont confiées.

❖ Généralités en matière de riposte

- Les stratégies d'intervention doivent inclure un volet de désinfection des zones affectées (maison, quartier, services EAH afférents) et un volet de prévention des zones limitrophes (quartiers, villages, aires d'échanges);
- En zone endémique, les interventions doivent se focaliser en priorité sur la réponse à apporter pour la durée de l'épidémie plutôt que sur les besoins en infrastructures des zones affectées (qui relèvent de la compétence des acteurs de développement);
- La coordination et l'homogénéité des dispositifs de riposte (mise en œuvre, suivi) sont essentielles à la réussite d'ensemble de la contention de l'épidémie;
- La chronologie des interventions doit être cohérente avec celle de la propagation de l'épidémie;
- Les actions de renforcement des capacités institutionnelles locales ne devraient être envisagées qu'en fin d'épidémie. Toutefois l'intégration de ces mêmes ressources au sein du dispositif de riposte mis en place par le partenaire devrait être envisagée dès le début du projet.

❖ Recommandations sectorielles en matière de riposte épidémique

Eau

- Les interventions devraient privilégier l'accès à l'eau potable durant la durée de l'épidémie (soit par désinfection des points d'eau ou traitement à domicile);
- L'emploi de produit accessible sur le marché doit promouvoir autant que faire se peut (eau de javel, désinfectant) afin de faciliter une pérennité des pratiques au delà de la période de crise;

³⁴ Par "en temps réel", il est entendu la présence permanente d'un personnel encadrant du partenaire lors de la mise en oeuvre des activités de ces associations locales.

Assainissement

- Les interventions devraient privilégier la désinfection des habitations occupées et/ou partagées par les personnes affectées durant la durée de l'épidémie;
- Les latrines infectées et celles situés à proximité de points d'eau devront faire l'objet de mesures adaptées (respectivement chloration et fermeture)
- Les points d'eau non protégés et contaminés devront faire l'objet d'une fermeture (ou d'une désinfection quotidienne en l'absence d'alternative). Ces mesures doivent faire l'objet d'une signalisation explicite au niveau du point d'eau.

Hygiène et Sensibilisation

- Les messages devraient être en phase avec les recommandations nationales et/ou celles du cluster WASH;
- Les supports des messages devraient inclure les affiches, les prospectus, les messages à la criée, radiodiffusés et télévisés. Leur contenu devrait être illustré pour une large part et le texte inclure les langues vernaculaires;
- L'efficacité des différents supports de diffusion devrait être analysée et comparée;
- Les lieux de diffusion des messages devraient inclure les lieux et services publics (marchés, gares routières, points d'eau, centres de santé, écoles, administration, lieux de cultes) et les quartiers affectés;
- La diffusion des messages devraient être assurée autant que faire se peut par des personnes relais préexistantes (instituteurs, personnel médical, comités de gestion des points d'eau, chefs religieux, personnel administratif);

Référencement et suivi épidémiologique

- L'origine de la contamination devrait être systématiquement documentée pour chacun des cas. Ce recensement devrait faire l'objet d'une capitalisation au terme de l'épidémie mettant en évidence la progression géographique de l'épidémie et les couloirs de contamination principaux;
- Les interventions devraient être accompagnées d'un inventaire sanitaire des infrastructures EAH des zones affectées. Cet inventaire devrait être consolidé au terme de l'épidémie et comparé avec le suivi de la progression géographique de l'épidémie.

3) Réponse Rapide aux mouvements des populations

En matière de réponse rapide aux mouvements des populations, le principe d'intervention en matière d'eau d'hygiène et d'assainissement est ***d'éviter de concevoir dès le début d'une intervention une intervention lourde en investissement et de privilégier les solutions alternatives de courte durée***. Ces interventions peuvent comprendre:

- ↪ La facilitation ou l'amélioration de la collecte d'eau de pluie sur des infrastructures existantes et auprès des ménages;
- ↪ la réparation ponctuelle des infrastructures visant au rétablissement d'un service préexistant (cela exclut les réhabilitations d'envergure et la mise en place de nouvelles infrastructures);
- ↪ la facilitation de l'accès au traitement de l'eau à domicile en privilégiant les produits préexistants sur le marché local ou régional et accessibles financièrement aux populations au terme de l'intervention;

Des interventions plus importantes en termes d'infrastructures pourront être envisagées dans une seconde phase si les populations entendent s'établir dans la zone où elles s'étaient provisoirement installées.

Préparation à l'urgence

La mise en place d'un stock de contingence dans les zones stratégiques pourra être envisagée afin d'être déployé rapidement en cas d'urgence.

NFI – Abris

❖ Généralités

- L'approvisionnement en NFI constitue la réponse matérielle d'urgence visant à une **amélioration immédiate des conditions de vie** des populations lors de mouvements de déplacements ou de retours
- La DG ECHO soutiendra les projets intégrant la **stratégie générale du Cluster NFI/Abris du Plan d'Action Humanitaire**. La coordination avec le mécanisme et les standards RRMP est encouragée, y compris dans les zones hors mandat RRMP.
- La DG ECHO encourage la recherche de **solutions alternatives à la fourniture de kits standardisés** pour une réponse adaptée aux besoins spécifiques. L'approche bons/coupons ou des foires sera favorisée en fonction des conditions et du contexte comme indiqué dans la section sécurité alimentaire.
- La constitution de stocks de contingence est envisageable aux conditions spécifiées dans les Fact Sheets (B.4).

http://ec.europa.eu/echo/files/about/actors/fpa/fact_sheets_final_en.pdf

❖ Evaluation

- L'approche participative est indispensable pour assurer la prise en considération des **pratiques sociales et culturelles existantes** afin de correspondre au plus près aux solutions locales.
- Le **monitoring post distribution** sera indispensable afin de mesurer l'impact de la distribution sur la vulnérabilité déterminée ainsi que l'adéquation de la réponse aux besoins identifiés préalablement.

❖ Recommandation par type de mise en œuvre

Approche spécifique : Abris

- La DG ECHO peut envisager, à la suite de conflits, de désastres naturels ou d'accidents, une **assistance individuelle en abris** pour assurer la réparation/construction d'habitations lors de mouvements de retour ou permettre l'établissement de familles déplacées dans des habitations ou des sites mis à disposition par les communautés d'accueil
- Les interventions Abris doivent s'assurer au préalable des **droits de propriété** des terres et des biens fonciers. Les droits d'utilisation des bâtiments ou des sites à des fins d'abri collectif doivent également être accordés.

- Le type d'intervention doit viser à atténuer l'impact négatif sur **la communauté d'accueil et sur l'environnement** par le choix des matériaux et techniques de constructions utilisés. La gestion des ressources naturelles disponibles localement doivent permettre d'accommoder les besoins des populations déplacées et d'accueil, tout en prenant en compte la réduction des risques et les impacts possibles (spécialement négatifs) que cette gestion pourrait avoir sur le long terme sur la communauté.
- Les **normes d'intervention** doivent respecter les standards de la zone affectée et considérer les aspects tels que l'utilisation de matériaux locaux, le respect des superficies traditionnellement octroyées par ménage, la participation communautaire, la prévalence aux risques naturels, etc.

Approche spécifique : NFI

- **Vêtements et literie:** La quantité, qualité et type de vêtements et literie fournis doivent être adapté aux conditions climatiques, aux pratiques culturelles, ainsi qu'aux besoins spécifiques des individus plus vulnérables
- **Hygiène personnelle:** L'approche liée au genre et l'approche participative sont impératives pour le choix des articles à fournir afin d'appréhender les pratiques culturelles et sociales et les besoins spécifiques des femmes, filles, personnes handicapées, âgées, vivant avec le VIH/sida, etc.
- **Articles ménagers:** Le type d'articles (ustensiles pour la préparation, cuisson, préservation et la consommation des aliments) doit être approprié culturellement et permettre une utilisation sans risque. La coordination avec le Cluster EHA est nécessaire pour l'utilisation des savons et réservoirs d'eau et la sensibilisation aux pratiques d'hygiène. La coordination avec le Cluster Santé est également impérative pour la fourniture de moustiquaires imprégnées.

Rôle du Cluster NFI/Abris

Le Cluster est déterminant dans la **standardisation** des interventions et des articles distribués, la **coordination** des interventions hors zone/mandat avec le RRMP et le rapportage des interventions non RRMP au cluster